



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation précaire des infirmiers libéraux

Question écrite n° 17964

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation précaire des infirmiers libéraux. Ces professionnels font face à une charge de travail épuisante, sans jamais compter leurs heures, avec dévouement, nuit et jour. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire, y compris où la France est touchée par la désertification médicale. Les infirmiers libéraux font face, comme chaque Français, à une inflation grandissante, notamment au niveau des prix du carburant. Difficile alors de se rendre au quotidien au chevet des malades avec ces coûts croissants. Il y a quelques jours, M. le ministre a indiqué vouloir élargir et clarifier les compétences des infirmiers, créer la consultation en soins infirmiers et leur ouvrir un droit à certaines prescriptions. Il souhaite connaître le calendrier de l'application de ces mesures et savoir si la tarification des soins insuffisante, non revalorisée depuis 2009, sera revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Victor Habert-Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17964

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 4002

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)